

**Financial Services
Commission
of Ontario**

Licensing and Market Conduct Division
5160 Yonge Street, 4th Floor
Box 85
Toronto ON M2N 6L9
Telephone: (416)590-7568
Facsimile: (416) 226-7838
Toll Free: 1-800-668-0128 ext. 7568

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**

Division de la délivrance des permis
et de la surveillance des pratiques de l'industrie
5160, rue Yonge, 4^e étage, case 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : 416 590-7568
Télécopieur : 416 226-7838
N° sans frais : 1 800 668-0128, poste 7568



Le 22 décembre 2014

**Destinataires : Agents principaux et chefs de la direction
Assureurs et réassureurs, sociétés de secours mutuels et assureurs réciproques
constitués en personne morale en Ontario**

**Expéditrice : Ivy Lau
Analyste de l'information**

Objet : Avis – Dépôt de la déclaration annuelle 2014 pour l'Ontario

Aux termes de l'article 102 de la *Loi sur les assurances* (Ontario), tous les assureurs de l'Ontario doivent déposer auprès du surintendant des services financiers, ou de la personne que ce dernier désigne, une déclaration annuelle pour l'année se terminant le 31 octobre 2014 ou le 31 décembre 2014. L'article 447 de la *Loi sur les assurances* prévoit des pénalités en cas de non-respect des exigences de dépôt.

Pour obtenir des renseignements détaillés à ce sujet, veuillez consulter la page intitulée [Relevés annuels et instructions](#) du site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario, à www.fsco.gov.on.ca. Vous y trouverez les mises à jour suivantes :

- Instructions concernant la déclaration annuelle 2014;
- Mémoire de 2014 concernant le Rapport de l'actuaire;
- Information sur le dépôt des assureurs titulaires d'un permis de l'Ontario;
- Manière d'éviter la surévaluation des sociétés exploitant des filiales d'assurance.

Les formulaires requis sont également disponibles pour téléchargement :

- Renseignements sur les primes utilisés aux fins de l'évaluation des coûts en Ontario;
- Consentement et notification en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Des ressources utiles sur les formulaires et les instructions actualisés sont également disponibles sur le site Web du [Bureau du surintendant des institutions financières](#).

Les mises à jour sur l'Information sur le dépôt à l'attention des assureurs titulaires d'un permis de l'Ontario présentent les formulaires exigés en Ontario. Nous vous prions de nous transmettre vos relevés annuels de 2014 sous forme électronique (format PDF, Excel ou ASCII) selon le cas, puisque la transition du papier à l'électronique fait partie des mesures d'amélioration de nos processus. Veuillez également inscrire le numéro de l'assureur sur chacun des documents déposés. Si des rapports des vérificateurs sont exigés, il faut déposer le rapport du vérificateur adressé à l'organisme de

réglementation principal et le rapport du vérificateur adressé aux actionnaires et titulaires de police, ainsi que les états financiers vérifiés.

Si la société a l'intention de changer son statut de permis (à savoir, interruption, retrait ou fusion), elle doit appeler le spécialiste principal de l'enregistrement, au 416 226-7857, et s'il y a lieu, des ajustements seront apportés à l'évaluation préliminaire de 2014.

Les documents déposés en vertu de l'article 102 doivent être envoyés à la CSFO **au plus tard le 2 mars 2015**. Veuillez envoyer vos documents électroniques à ivy.lau@fSCO.gov.on.ca.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 416 590-7568 ou à ivy.lau@fSCO.gov.on.ca.